

ITA

BÜLTEN BULLETIN

INFO-TÜRK AJANSI
INFO-TÜRK AGENCY
AGENTSCHAP INFO-TÜRK
AGENCE INFO TÜRK
INFO-TÜRK AGENTUR

COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION
SQUARE CH.M.WISER, 13/2 - 1040 BRUXELLES
TEL: (32-2) 230 34 72 - DEPOT LEGAL 2198
COMPTE DE BANQUE: BBL 310-0148714-02

PERIODIQUE MENSUEL
5ème année - septembre 1981
Français 59
Abonnement annuel
Benelux: 350 FB
Etranger: 400 FB

Reproduction de nos articles autorisée
avec la mention de la référence Info-Türk

SEUL PAYS EUROPEEN SOUS LA DICTATURE FASCISTE: TURQUIE

ANKARA (ITA) - A l'occasion du premier anniversaire du coup d'état militaire du 12 septembre 1980, les organisations démocratiques ont tenu une série de réunions pour protester contre la violation des Droits de l'Homme et libertés fondamentales en Turquie.

Le Comité belge pour la Défense des Droits de l'Homme en Turquie tenait une conférence de presse à Bruxelles le 10 septembre 1981, et présentait à la presse mondiale un rapport sur la situation en Turquie. Cette conférence de presse était présidée par l'ancien ministre belge Piet Vermeylen en la présence du député belge Claude Déjardin.

D'autre part, le 12 septembre 1981, diverses organisations turques et kurdes organisaient des manifestations à Duisburg, Dortmund, Cologne pour l'Allemagne, à Bruxelles et Liège pour la Belgique ainsi qu'à Londres, Paris, Stockholm, Copenhague, Amsterdam, etc...

A cette occasion, l'Union pour la Démocratie en Turquie a publié un rapport détaillé: "Seul pays européen sous la dictature fasciste: Turquie"

Nous publions le texte intégral de l'introduction de ce rapport: ./.



Déjà un an de passé depuis le coup d'état militaire fasciste du 12 septembre 1980.

Depuis une année, les peuples de Turquie subissent une répression sanguinaire avec des arrestations massives, des chasses à l'homme, des pendaisons, des tortures, des peines de prisons à vie...

La structure "juridique" d'un état fasciste, à l'encontre de tous droits et libertés fondamentales de l'Homme, a été mis en place par des décrets émanants de cinq généraux putschistes. Maintenant, l'on va ouvrir la voie du passage à un fascisme "parlementaire" par une constitution commandée a une "assemblée-blanc seing" de 160 personnes.

La junte fasciste a transformé la vie quotidienne en un enfer pour les travailleurs, en appliquant les "décisions du 24 janvier", imposées sur le plan social et économique par des institutions financières internationales comme le FMI, l'OCDE ou la Banque Mondiale. Les salaires ont été gelés, les syndicats progressistes fermés, les droits de convention collective et de grève ont été supprimés et toute résistance légale à l'exploitation accrue du patronat, a été rendue impossible.

Toutes les richesses du sol et du sous-sol du pays et la force de travail sont offertes aux appetits du capital étranger et de ses collaborateurs locaux.

Sur le plan international, la junte fasciste, en appliquant mot pour mot les concepts militaires et belliqueses de l'OTAN et du Pentagone, a fait de la Turquie un avant-poste de l'hégémonie Américaine au Moyen-Orient. Elle a transformé les terres de Turquie en un tremplin où flotte le drapeau Américain, en ratifiant l'Accord pour la Coopération à la Défense avec les Etats-Unis.

Du point de vue idéologique, sous le couvert de "revitalisation de l'Atatürkisme", toutes les institutions d'éducation, toute la vie culturelle et les masse-media sont restructurés suivant les conceptions fascistes. Partout, que cela soit dans les crèches, les universités, les journaux, le cinéma, le théâtre ou la télévision, un lavage de cerveau au militarisme, au chauvinisme et au fascisme est effectué dans tous les domaines.

En bref, l'obscurité d'une dictature fasciste militaire s'est installée au flanc est de la famille européenne.

Les forces démocratiques européennes ont protesté dès le premier jour du coup d'état, contre la transformation de la Turquie en une vaste prison de 777.000 Km², elles ont donné une lutte opiniatre pour condamner et isoler la junte fasciste dans les forums internationaux, elles ont témoigné de leur solidarité avec les forces démocratiques de la Turquie.

Le Parlement Européen, par sa décision du 10 avril 1981, demandait à la Communauté Européenne de couper tous les liens avec le régime militaire de Turquie, si "l'on ne passait pas à la démocratie dans délai de 2 mois".

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, avec sa décision du 14 mai 1981, a chassé les représentants de la junte.

Mais, la Junte d'Evren,- dédaignant les protestations des forces démocratiques Européennes, continue à fouler aux pieds les droits de l'Homme.

I. PLAN POLITIQUE:

Dès le premier jour, le parlement a été dissout, la constitution suspendue, les partis politiques interdits d'activités, les principaux dirigeants politiques arrêtés. Bien qu'une majorité d'entre eux a été relachée dans les jours qui suivent, ils sont interdits de faire les déclarations politiques, de participer aux travaux de l'"Assemblée Constituante" et de voyager à l'étranger. Le chef de la junte Evren a déclaré plusieurs fois que les politiciens qui se trouvaient dans le parlement dissout n'auront plus le droit de faire la politique même après le passage au "régime parlementaire".

Quant aux partis et groupes politiques non représentés au parlement, ils subissent des arrestations massives de leurs dirigeants et membres qui sont jugés devant les tribunaux militaires avec des demandes de peines capitales ou de prison à vie. Ils sont accusés de "la tentative de renverser l'ordre constitutionnel par la force des armes" ou de "l'organisation communiste".

Si "la tentative de renverser l'ordre constitutionnel par la force des armes" est un crime passible de peine capitale, les cinq généraux putschistes et leurs collaborateurs devraient eux-mêmes être jugés avec une demande de peine capitale, puisqu'ils ont effectivement commis ce crime le 12 septembre 1980, et ils n'ont aucun droits à envoyer des jeunes militants à la potence sous ce prétexte.

Quant à l'accusation "d'organisation communiste", c'est la preuve matérielle d'une hypocrisie flagrante. La junte militaire a toujours déclaré son intention d'adhérer à la Communauté Européenne. Mais dans cette communauté, les partis communistes sont légaux dans tous les pays et sont même représentés par des puissants groupes aux parlements. Quant à la Turquie, tous ceux qui sont considérés "communiste" subissent des arrestations et condamnés à la prison à vie.

Actuellement le pouvoir législatif en Turquie est détenu par une junte de 5 personnes à eux tout seuls, et les lois fondamentales concernant la vie sociale et politique sont promulguées les unes après les autres. Même si, devant les pressions de l'opinion publique européenne l'on a déclaré la fondation d'une "assemblée constituante" qui serait chargée de préparer la nouvelle Constitution et certaines lois fondamentales, la loi même qui régit la fondation de cette assemblée prouve qu'il ne s'agira qu'un législateur fantoche: L'Assemblée Constituante sera formée de la junte de 5 généraux et d'une "Assemblée Consultative" de 160 personnes. Les membres de cette assemblée ne seront même pas élus par le peuple. Ils seront nommés par la Junte... En plus, son seul rôle sera d'effectuer quelques retouches techniques sur les textes de lois qui seront préparés par les experts de la Junte. De toute façon le dernier mot sur les lois et la constitution appartiendra à la Junte.

La junte, en dehors du pouvoir législatif, détient également les pouvoirs judiciaires et exécutifs...

Un gouvernement soit-disant civil, dirigé par l'Amiral en retraite Bülent Ulusu et composé de technocrates et d'officiers en retraite, mène les affaires courantes suivant les directives de la Junte.

Tous les préfets, maires ou dirigeants des institutions publiques ont été remplacés par des généraux ou colonels.

En outre, il a été formé une Commission Supérieure de Contrôle d'Etat relié directement au Chef de la Junte. Cette commission détient le pouvoir de contrôler directement toute institution d'état, toute entreprise économique publique, toute organisation de syndicat ou association.

Toujours d'après les décrets de la Junte, une quelconque loi adopté par la Junte ou une quelconque décision gouvernementale ne pourront être saisies par la Cour Constitutionnelle ou le Conseil d'Etat. Même les lois ou décrets en contradiction flagrante avec la Constitution seront considérées comme étant "articles constitutionnels".

La nomination de tous les postes juridiques, y compris les juges et procureurs des cours suprêmes, appartient au Chef de l'Etat.

Un système présidentiel est prévu dans les projets de la nouvelle Constitution qui seront étudiés par l'Assemblée Constituante, où le futur président de la République contrôlera les organes législatif, exécutif et judiciaire, et ainsi, dans quelques années, l'on pourra étrenner le fascisme parlementaire sous la direction d'un général "devenu civil".

II. LA LIBERTE D'ORGANISATION

Tout comme les partis politiques, les syndicats progressistes et les organisations démocratiques de masse ont été suspendus dès le

premier jour du coup d'état. Parmi les organisations suspendues, viennent en tête la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK) et les syndicats affiliés. Alors que les dirigeants et délégués de la DISK et des syndicats affiliés qui regroupent plus de 500 mille ouvriers sont arrêtés en masse, la Confédération syndicale pro-américaine TÜRK-İŞ, qui soutient la junte en donnant même son secrétaire général comme ministre au gouvernement fantoche, est conservée pour sauver les apparences.

Le président de la DISK Abdullah Bastürk et ses camarades ont été torturés dans les prisons militaires. Dernièrement, le procureur militaire d'Istanbul a annoncé l'ouverture imminente d'un procès contre 2000 dirigeants et membres de la DISK et des syndicats affiliés, procès au cours duquel sera demandée la peine capitale pour 52 dirigeants de la DISK. Alors que les dirigeants de la DISK sont détenus dans les cachots de la Junte avec la menace de pendaison, les dirigeants de la Confédération des Syndicats Nationalistes (MISK) ont été libérés après une "mise en garde à vue" de quelques semaines. La MISK était, comme il l'a été démontré maintes fois, l'un des cachettes et arsenaux des "Loups Gris", commandos para-militaires du mouvement fasciste. Ce fait prouve bien que le but de la junte est de liquider le syndicalisme progressiste.

En dehors des syndicats progressistes, voici quelques organisations démocratiques de masse ayant été fermés par la Junte:

L'Association des Enseignants (TÖB-DER), l'association des Fonctionnaires d'Etat (TÖM-DER), l'Association des Eléments Techniques (TÖTED), l'Association des Assistants d'Université (TÖMAS), l'Association des Travailleurs du Secteur de Santé Publique (TÖS-DER), l'Association des Policiers (POL-DER), l'Union des Coopératives Paysannes (KÖY-KOOP), les organisations de la jeunesse comme les Jeunes Avant-gardes (GENÇ-ÖNÇÜ), la Jeunesse Progressiste (İGD), La Jeunesse Socialiste (SGÖ), la Jeunesse Révolutionnaire (DEV-GENÇ et DEV-GÖR) ou des organisations du mouvement Kurde comme l'Organisation Progressiste de Culture de l'Est (DDKD) et l'Organisation Progressiste de Culture Populaire (DHKD). Certaines de ces organisations avaient été interdites d'activité "provisoirement" par la Loi Martiale déjà avant le coup d'état.

Avec la modification des lois sur la Loi Martiale et l'ordre public, la création d'une nouvelle organisation démocratique a été rendué impossible. Les nouvelles lois en préparation sur les Associations et sur les pouvoirs de la Police vont placer à l'avenir toutes les organisations sous le contrôle arbitraire et absolu du Président de la République ou des préfets.

III. LA LIBERTE DE LA PRESSE

La presse a été placée sous censure dès le premier jour également. Tous les journaux et périodiques progressistes ont été interdits de parution, dont trois quotidiens, Demokrat, Aydınlık et Hergün. Il faut rappeler que même avant le coup d'état militaire certaines de publications progressistes avaient été interdites de parution par la Loi Martiale en vigueur depuis 1979.

Tous les dirigeants de la Radio et TV ont été licenciés et remplacés par des généraux et des colonels.

Même le plus ancien quotidien de Turquie, Cumhuriyet, de tendance Kemaliste, a été fermé plusieurs fois provisoirement pour les nouvelles qui ne plaisent pas la Junte.

A cause des menaces de fermeture proférées par la Loi Martiale, des "interrogatoires" et "mise en garde à vue" des rédacteurs responsables, toute la presse applique une auto-censure depuis le coup d'état.

Au début, la Junte n'a pas opéré d'arrestation massive de journalistes et d'intellectuels pour propager une image de "junte démocratique" qui est "respectueuse de la liberté d'opinion" et qui "ne lutte que contre le terrorisme". Cependant, et spécialement après "la sommation de 2 mois de délai pour passer à la démocratie" du Parlement Européen,

une campagne d'arrestation et de répression contre les intellectuels est menée à une très large échelle.

Voici une liste de journalistes et d'intellectuels arrêtés ou placés en garde à vue "provisoire":

Ilhami Soysal, Salim Bayar, Erol Türegün, Ergin Onal, Süheyla Taşçier, Bülent Erandaç, Seçkin Türesay, Emil Galip Sandalcı, Yaşar Miraç, Necmi Onur, Lütfi Oflaz, Salih Aydoğan, Tamer Kayaş, Ahmet Taştan, Yusuf Hasan Çebi, Muzaffer Erdost, Yalçın Küçük, Kurtul Altuğ, Ataoğl Behramoğlu, Mehmet Kemal, Okay Gönensin, Güngör Yerdeş, Hikmet Cetinkaya, Rifat Ilgaz, Tekin Sönmez.

Le jeune éditeur progressiste Ilhan Erdost a été assassiné sous la torture devant les yeux de son frère, à la prison militaire de Mamak, Ankara.

Par ailleurs, les journalistes et écrivains ci-dessous sont jugés dans divers tribunaux avec des demandes de lourdes peines d'emprisonnement, certains ont déjà été condamnés:

Sadi Ozansu, Tamer Kayaş, Aydın Engin, Mehmet Çerik, Şaban Bilgin, Enis Rıza Sakızlı, Erhan Tuksan, Candemir Özden, Hasan Baki Kuřtoğlu, Haluk Berberoğlu, Ertuğrul Okuyan, Ihsan Fatih Yıldız, Yaşar Rıza Zelyut, Adalet Ağaoğlu, Talip Apaydın, Seydali Gönen, Abdullah Gelgeç, Fettah Ayhan Erkan, Necati Sağ, Eşref Tutak, Ömer Faruk Oba, Oktay Akbal, Okay Gönensin, Ürsan Öymen, Y. Dinçberk, Metin Münir, Nahit Duru, Mehmet Kâzım Kara...

Selon un nouveau décret de la Junte, les condamnations politiques jusqu'à 3 ans d'emprisonnement ne peuvent plus être sujet de recours en cassation et le condamné est mis tout de suite dans la prison. Le premier victime de ce décret est le journaliste Lütfi Oflaz qui a été emprisonné le 21 août 1981 à Ankara pour sa condamnation de 18 mois de prison.

Les artistes, chanteurs, compositeurs ou acteurs de théâtre ou de cinéma n'échappent pas à la répression. Voici quelques artistes progressistes poursuivis ou arrêtés par la Junte:

Melike Demirag, Sanar Yurdatapan, Genco Erkal, Tarık Akan, Selda Bağcan, Cem Karaca...

Même la caricature dérange les généraux d'Ankara. L'hebdomadaire humoristique "Gırgır" est interdit pour la caricature qui ornait la couverture du journal, le rédacteur et le caricaturiste sont poursuivis.

La Junte, non contente d'avoir détruit "de facto" toute autonomie scientifique et administrative des universités, assujettit les universités au contrôle direct du "chef de l'Etat" par la nouvelle loi de l'enseignement supérieur.

En plus, les enseignants universitaires progressistes sont arrêtés et poursuivis devant les tribunaux militaires. En voici la liste:

Le Prof. Sadun Aren, le Dr. Alparslan Işıklı, le Dr. Osman Nuri Koçtürk, le Président de l'Académie des Sciences Economiques et Commerciales d'Adana, le Prof. Mükrimin Altıntaş et 6 de ses collègues; Ercan Eyüboğlu de l'université de Hacettepe, le Prof. Veli Lök, le Prof. Cumhuri Ertekin, le Prof. A. Kayhan, 2 docteurs et 18 assistants de l'université d'Egée, le Dr. Necmiye Bekel de l'Université d'Ankara.

Un enseignant universitaire du METU à Ankara, Bilgen Arif Bilgin risque même la peine capitale pour "collaboration avec les organisations extrémistes".

En outre, l'on a déclaré que plus de 4000 enseignants du secondaire étaient poursuivis depuis le 12 septembre "pour avoir été mêlés à des actes idéologiques". L'Association des Enseignants (TÖB-DER) a été l'une des cibles de choix de la Junte. Son président Gültekin Gazioglu et ses 15 camarades ont été condamnés à 18 mois de prison et un autre procès a été intenté contre 55 dirigeants de la TÖB-DER avec des demandes de peine de prison allant jusqu'à 15 ans.

IV. LA TERREUR D'ETAT, LES PENDAISONS ET LA TORTURE

D'après les déclarations officielles datant du 10 avril 1981, en 7 mois de dictature, 122.609 personnes ont été placées en "garde à vue provisoire". 1469 d'entre eux ont été condamnés, 20.678 ont été arrêtées pour être jugées. Depuis, comme les arrestations massives se sont poursuivies, sinon amplifiées, l'on estime le nombre de ceux qui ont dû faire un séjour forcé dans les cachots de la Junte à plus de 200.000...

La junte a décrété la Loi Martiale dans tout le pays pour mieux effectuer la chasse à l'Homme. Le couvre feu partiel est toujours en vigueur. La législation sur la Loi Martiale a été modifiée 6 fois par la Junte pour mieux répondre aux exigences arbitraires des commandants de l'état de siège. La durée de garde à vue provisoire sans décision d'un tribunal quelconque a été portée à 90 jours. Le droit d'appel a été supprimé pour les peines de prison inférieure à 3 ans.

Les "forces de l'ordre" ont désormais le droit de tirer à vue sans sommation sur toute personne "suspecte". D'après la déclaration officielle du 15 août 1981, 404 résistants ont été tués lors "d'affrontements avec les forces de l'ordre", ceci depuis le 12 septembre 1980.

Dernièrement Kenan Budak, président du Syndicat Progressiste des Tanneurs (ILERICI DERI-IS), affilié à la DISK, a été assassiné alors qu'il "tentait de fuir les représentants de l'ordre".

La junte qui n'a pas l'air rassasié, ne se contente pas des forces de la police qu'elle juge insuffisante pour la chasse à l'homme, annonce la création des "Forces Rapides" composées d'équipes de 12 tireurs. En outre, pour permettre la répression immédiate de toute résistance ouvrière dans les usines, le Conseil National de Sécurité, alias la Junte d'Evren, a ratifié une loi accordant aux patrons le droit de former des "forces spéciales de sécurité".

Peines capitales: 10 déjà exécutées, 2700 demandées

La peine capitale inhumaine est de nouveau appliquée en Turquie par la junte pour la première fois depuis le régime répressif de 1971-72, alors que la France est en train de la supprimer.

Jusqu'à aujourd'hui, 10 jeunes ont été pendus dont 2 militants d'extrême droite, et 8 progressistes. 28 peines capitales attendent l'approbation de la Cour Militaire de Cassation.

Parmi les détenus jugés dans les prisons militaires, et dont le nombre dépasse 20.000, les procureurs militaires ont demandé la peine capitale pour 2.700 d'entre eux. Parmi eux se trouvent les 52 dirigeants de la DISK.

Voici la liste des organisations auxquelles appartiennent ceux qui se trouvent dans le danger d'être exécuté:

DEV-YOL (Voie Révolutionnaire) 562, DEV-SOL (Gauche Révolutionnaire) 199, PKK (Parti Ouvrier de Kurdistan) 385, THKP/C (Parti/Front de Libération Populaire de Turquie) 350, TDKP (Parti Communiste Révolutionnaire de Turquie) 110, TKP-ML (Parti Communiste de Turquie / marxiste-léniniste) 90, TIKB (Union des Communistes Révolutionnaires de Turquie) 17, KURTULUS (Libération) 41, KAWA (Organisation Kurde) 49, SGB (Union des Jeunes Socialistes) 2, ISCININ SESI (Voix Ouvrière) 18, RIZGARI et ALA RIZGARI (Organisations Kurdes) 13, TEKOSIN (Organisation Kurde) 11, TKEP (Parti Communiste Travailleuse de Turquie) 3.

Pour la droite 445, dont les 220 du MHP (Parti d'Action Nationaliste) de Turkes.

Comme on peut le voir aisément, les demandes de peines capitales pour les progressistes sont 6 fois plus nombreuses que celles pour la droite. Il montre encore que la terreur de la junte a pour objectif principal les cadres de la gauche.

Au cours du mois dernier, les procureurs militaires ont entamé une arrestation massive contre le Parti Communiste de Turquie (TKP),

clandestin depuis 60 ans. Le nombre d'arrestations jusqu'à fin Août dépasse les 2.000.

Des partis qui menaient une activité légale jusqu'au 12 septembre 1980, comme le Parti Ouvrier de Turquie (TIP), le Parti Socialiste Ouvrier de Turquie (TSIP), le Parti Travailleuse de Turquie (TEP), le Parti de la Patrie (VP) ou des organisations du mouvement Kurde, sur le plan légal DDKD ou DHKD, sur le plan clandestin le Parti Socialiste du Kurdistan de Turquie (TKSP) sont sujet à la répression, leurs dirigeants et militants sont pourchassés, arrêtés, torturés et défilent devant les tribunaux militaires.

Morts sous la torture: 20

La plupart des détenus sont soumis à la torture. Parmi eux se trouvent Abdullah Bastürk (Président de la DISK) et ses camarades; Ahmet Isvan (Maire d'Istanbul) et Mehdi Zana (Maire de Diyarbakır).

20 détenus politiques ont périés sous la torture dans les 6 premiers mois de la dictature. Voici la liste des victimes de la torture:

Le syndicaliste Ahmet Feyzioglu, Ahmet Karlangac, Rafet Demir, Zeynel Abidin Ceylan, Sadan Gazeteci, Hasan Özmen, Bekir Bag, Ibrahim Eksi, Mehmet Baydas, Ercan Koca, Ali Inan, Mehmet Cizreli, Ali Altıok, Sırrı Çopur, Osman Taştekin, Abdullah Peksoylu, Mehmet Ali Kılıç, Şahin Dokuyucu, Zeki Yumurtacı, Hasan Hüseyin Damar.

La junte déclare être très vigilante sur ces "quelques cas isolés ne pouvant en aucun cas être considérés comme une pratique générale"... d'ailleurs des enquêtes officielles ont été ouvertes contre les tortionnaires de 57 cas. Mais ces enquêtes ne portent que sur les cas connus et exclusivement sur les morts survenues pendant la torture... Or comme on le sait, la mort n'est qu'un "accident de la torture" et les milliers de cas de tortures non-mortelles restent sous silence. D'ailleurs la plupart de ces "enquêtes" se soldent par un non-lieu.

La représentante d'Amnesty International Anne Burley a déclaré le 28 avril 1981 au Conseil de l'Europe qu'"il n'est plus permis d'ignorer l'existence de la torture en Turquie. La torture peut être appliquée de façon courante et sur une vaste échelle sans qu'il soit pour autant nécessaire que les ordres émanant de la plus haute instance..."

Quant aux enquêtes contre les tortionnaires, elle a dit: "Je reste absolument convaincue que les actes entrepris jusqu'à présent sont loin d'avoir pour résultat un recul de la torture".

V. LA REPRESSION CONTRE LE PEUPLE KURDE

La répression nationale qui est appliquée sans trêve depuis le début de l'histoire de la République de Turquie, a atteint des proportions inimaginables au Kurdistan de Turquie après le coup d'état du 12 septembre 1980.

D'après les renseignements fournis par l'organisation Kurde TEKOSER, "plus du tiers des prisonniers politiques de Turquie sont des militants Kurdes, coupables de revendiquer pour leur peuple des droits culturels et nationaux. Car, en cette fin du XXe siècle, la Turquie qui occupe une importante portion du territoire chypriote au nom de la protection des droits de la minorité Turque de l'île, la Turquie qui réclame l'enseignement dans la langue turque des enfants des travailleurs turcs vivant en Europe, refuse catégoriquement de reconnaître le moindre droit culturel aux Kurdes qui constituent le quart de sa population. Elle nie l'existence même des Kurdes en tant que peuple possédant sa propre langue, sa propre culture, sa propre histoire.

"Aujourd'hui, un ancien ministre, Serafettin Elci, un député, Serafettin Yılmaz, des maires, des universitaires, des enseignants se trouvent dans les cachots de la dictature militaire pour avoir évoqué l'existence des Kurdes en Turquie.

"Il ne manque d'ailleurs pas d'accompagner ce génocide culturel exemplaire d'une répression physique massive et brutale. Les deux tiers des effectifs de l'armée turque quadrillent les provinces kurdes où ils se livrent régulièrement à des opérations de ratisage. Les témoignages qui nous sont parvenus au sujet des tueries perpétrées dans les départements kurdes de Siverek (5 morts le 18.9.1980), d'urfa (7 morts le 18.9.1980), de Mardin (5 morts le 26.9.1980), de Hakkari (12 morts le 13.10.1980) montrent qu'il s'agit en fait d'assassinats purs et simples. Cela est parfaitement évident dans les cas du massacre commis par un commando militaire turc dans un village frontalier syrien où quelques jeunes Kurdes de Turquie, non armés, avaient trouvé refuge. Au cours du raid nocturne du commando turc, 16 personnes ont été assassinées (Les photos de ce massacre ont été publiées dans le quotidien suédois Aftonbladet du 17.3.1981).

VI. LA REPRESSION CONTRE LES OPPOSANTS DU REGIME A L'ETRANGER

Extrêmement ennuyée par les voix discordantes des démocrates de Turquie à l'étranger et de la réaction des milieux démocratiques européens, la Junte a mis sur pieds toute une série de mesure contre "ces traîtres dépourvus du noble sang turc" d'après l'expression du général Kenan Evren lui-même.

Tout d'abord, "ceux qui agissent contre la sûreté de l'état (la junte) à l'étranger" seront sommés de rentrer au pays pour se rendre aux autorités militaires dans un délai d'un mois. Sinon, ils seront radiés de la nationalité turque et leurs biens seront confisqués.

Cette mesure a tout d'abord été appliquée aux dirigeants du Parti Ouvrier de Turquie, dont la présidente Behice Boran de 71 ans, de la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie, de l'Association des Enseignants de Turquie ainsi qu'aux artistes démocrates comme Melike Demirag (vedette du film "Troupeau" et chanteuse engagée), Sanar Yurdatapan (son mari et compositeur) et leur bébé de 3 mois et plus de 350 personnes jusqu'à aujourd'hui. Cette mesure s'applique aussi ceux qui sont recherchés en Turquie par les militaires et sont présumés "être à l'étranger".

Une autre répression appliquée aux démocrates de Turquie à l'étranger est le refus du prolongement de leurs passeports par les consulats.

Aux postes de frontière qui sont utilisés par plus de 500 mille travailleurs immigrés de Turquie qui vont chaque année dans leurs pays dans la période des vacances, des "Bureaux de dénonciation" ont été installés pour découvrir ceux qui "mènent des activités contre le régime à l'étranger".

Les jeunes immigrés qui rentrent provisoirement au pays pour leur service militaire, sont contraints à remplir des documents pour dénoncer les opposants de leur entourage.

Depuis un certain temps, plusieurs agents de la Sûreté Turque sont envoyés à l'étranger sous couvert de "membres de délégation diplomatique" ou d'"instituteur". Ils mènent une campagne d'intimidation contre les travailleurs immigrés de Turquie, main dans la main avec les organisations de Loups Gris en Europe.

CONCLUSION

Le bilan d'un an de dictature fasciste en Turquie, que l'on a essayé de résumer ci-dessus, suffit à démontrer que la Junte du "Conseil National de Sécurité" qui dirige la Turquie depuis le coup d'état du 12 septembre 1980, a foulé aux pieds tous les libertés et droits fondamentaux qui figurent dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et qu'elle continue à le faire.

L'Assemblée "Constituante" que l'on essaye de faire passer pour "le début du passage à la démocratie" n'est en fait qu'un "parlement blanc seing" qui est fondé pour tromper les forces démocratiques européennes et dont le devoir n'est rien d'autre que la systématisation des lois fascistes décrétées jusqu'à aujourd'hui par la Junte et de rédiger ainsi une "constitution" de fascisme parlementaire.

Devant ces développements, les forces démocratiques européennes ont souvent réagi et protesté vigoureusement. Mais ceci n'est pas une réaction suffisante.

Les représentants de la Junte ont été chassés en mai 1981 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Le régime de la Junte ne doit avoir aucune place dans aucun organe du Conseil de l'Europe, y compris le Conseil des ministres.

Le Parlement Européen avait accordé un délai de 2 mois à la Junte pour le passage à la démocratie, ceci le 10 avril 1981. Alors que déjà 5 mois se sont passés depuis cette décision et alors qu'aucun pas sérieux n'a été fait dans la direction de la démocratie, la Commission et le Conseil de la Communauté Européenne n'ont appliqué aucune des mesures conseillées par le Parlement Européen.

Que cela soit la Commission ou les gouvernements des pays membres, tout le monde parle de bonnes relations avec le Gouvernement de Turquie. En plus tous les besoins de la Junte, aussi bien sur le plan économique, financier ou militaire sont couverts sans hésitation sous le titre d'aide à la Turquie.

IL FAUT BIEN SAVOIR QUE CHAQUE CENTIME DONNE A LA JUNTE DE TURQUIE, SERT A L'ENRACINEMENT DE LA DICTATURE FASCISTE EN TURQUIE ET A L'ACCROISSEMENT DE LA REPRESSION SUR LES PEUPLES DE TURQUIE.

Si l'on veut témoigner d'une réelle solidarité avec les peuples de Turquie qui luttent pour mettre fin à ce régime fasciste qui s'est installé au flanc Est de la famille Européenne et installer une réelle démocratie:

- LA DECISION DU PARLEMENT EUROPEEN DOIT ETRE IMMEDIATEMENT APPLIQUEE ET TOUTE RELATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LA TURQUIE DOIT ETRE COUPEE,
- TOUTE AIDE ECONOMIQUE, FINANCIERE OU MILITAIRE AU REGIME TURC DOIT CESSER,
- LE REGIME DES PUTCISTES DOIT ETRE CHASSE DE TOUTES INSTANCES DU CONSEIL DE L'EUROPE,
- LA REINTEGRATION DE LA TURQUIE A TOUS LES FORUMS EUROPEENS EN TANT QU'ETAT EUROPEEN DEMOCRATIQUE DOIT ETRE LIEE A LA CONDITION "SINE QUA NON" DE L'APPLICATION SANS AUCUNE EXCEPTION DE TOUT DROIT ET LIBERTE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME.

=====

Deux documents sur la Turquie

SEUL PAYS EUROPEEN SOUS LA DICTATURE FASCISTE: TURQUIE

200 FB

DIB-BK, Centre Monnaie - BP 1344 - 1000 Bruxelles

o

Collection d'un an du Bulletin Info-Türk

UN AN DE DICTATURE FASCISTE MILITAIRE EN TURQUIE

400 FB

INFO-TÜRK - 13/2, Square Wiser - 1040 Bruxelles